

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 3 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le trois du mois de mai à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt six avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

7 MAI 2024

Déposée en
Préfecture le

6 MAI 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Catherine MERCIER-GUYON à Christian ROPHILLE, Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

Etait excusée

Ségolène GUICHARD

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À ALLIADE HABITAT POUR 4 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À FILLIÈRE - OPÉRATION "LES TERRASSES DU PARMELAN"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Anancy et sa compétence en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-640 du 20 décembre 2018 prolongeant les dispositifs de financement du Grand Anancy pour le logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 adoptant le programme local de l'Habitat (PLH) et le dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 déléguant des pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 21 novembre 2019 agréant 4 logements locatifs aidés pour Alliade Habitat ;

Considérant qu'il convient d'appliquer le dispositif de l'ancienne Communauté de communes du pays de Fillière ;

Route de la gare à Fillière (Saint-Martin-Bellevue), Alliade Habitat acquiert 4 logements en vente en état futur d'achèvement (VEFA), dans une opération d'ensemble de 20 logements. Ces 4 logements locatifs aidés (2 PLAI, 1 PLUS et 1 PLS) seront composés de 2 T2 et 2 T3. Chacun bénéficiera d'un balcon et d'une place de stationnement.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (21 novembre 2019),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder une aide financière de 5.100 € à Alliade Habitat, correspondant à :

- 1.000 € par logement pour les logements PLAI, soit 2.000 €,
- 3.100 € par logement pour les logements PLUS, soit 3.100 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2024, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 2.550 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 2.550 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 24

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.